



Honoraires d'huissiers sur commandements de payer

Par **doudou**, le **19/08/2011** à **17:16**

Bonjour,

je fais adresser par huissier de justice un commandement de payer visant la clause résolutoire du bail (bail d'habitation). Le commandement comprend le droit proportionnel de l'article 8 du par le locataire.

Le locataire m'adresse le règlement de l'intégralité des sommes réclamées dans le délai de deux mois: l'affaire est donc terminée.

L'huissier peut-il me réclamer les droits proportionnels de l'article 10 dus par le créancier puisque, à mon sens, il n'y a pas eu mandat, même tacite, dans le sens de l'article 507 du Code de Procédure Civile?

Merci.